

RAPPORT DU HLPE SUR LES PARTENARIATS MULTIPARTITES - SUIVI

1. Le Groupe d'experts de haut niveau du CSA sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) a publié le 27 juin 2018 un rapport sur «*Les Partenariats multipartites pour le financement et l'amélioration de la sécurité alimentaire et la nutrition dans le cadre de l'Agenda 2030*».
2. Conformément aux indications figurant dans le programme de travail pluriannuel (PTPA) du CSA, une personne facilitatrice sera choisie parmi les membres du CSA pour guider le processus de suivi.
3. La personne facilitatrice invitera les membres et participants du CSA intéressés à examiner les données probantes présentées dans le rapport du HLPE, à discuter du potentiel offert par les différents partenariats en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition afin de parvenir à la réalisation de l'Agenda 2030, la mise en place d'un mode de financement innovant et l'accès aux ressources.
4. Les parties prenantes du CSA seront également invitées à examiner les éléments du rapport qui pourraient alimenter les discussions sur les autres activités en cours du CSA, comme par ex. les travaux sur l'urbanisation et la transformation rurale et les travaux sur les systèmes alimentaires et nutritionnels, ainsi que la contribution du CSA au Forum politique de haut niveau.
5. Après consultation avec le groupe consultatif, le bureau du CSA devrait prendre les décisions suivantes le 25 juillet :
 - a) Tout d'abord, le Bureau devra choisir la personne facilitatrice qui sera chargée du processus de suivi. La Présidence du CSA a envoyé un message aux membres du Bureau et aux membres suppléants pour leur demander de consulter leurs groupes régionaux afin d'identifier des candidats potentiels. Lors du lancement du rapport du HLPE le 27 juin, le président a de nouveau rappelé aux parties prenantes du CSA qu'il était nécessaire d'identifier une personne facilitatrice pour le processus de suivi. A la date du 6 juillet, aucune candidature n'a encore été soumise .
 - b) Le Bureau devra également définir les principaux éléments et développer davantage les objectifs et les résultats attendus, ainsi que le calendrier du processus de suivi .Cet exercice pourra être réalisé en tenant compte des principales conclusions du rapport HLPE ¹ et en analysant comment ceux-ci peuvent contribuer aux résultats prévus tout en gardant à l'esprit les indications figurant dans le PTPA du CSA pour 2018-2019 ².

¹ HLPE. 2018. Partenariats multipartites pour financer et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans le cadre de l'Agenda 2030. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la Nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome:

http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE_Reports/HLPE-Report-13_FR.PDF

² PTPA du CSA pour 2018-2019, paragraphes 42-53. <http://www.fao.org/3/a-mu246f.pdf>

